CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

ARTICLE 1 - DÉFINITIONS

Le Prestataire : Lemonade agency, représentée par Pauline LEMAÎTRE entrepreneuse individuelle sous le régime simplifié, immatriculé sous le numéro SIRET 983 119 538 00020, dont le siège social est situé 1 Avenue Durin - 03200 Vichy.

Le Client : Toute personne physique ou morale, particulier ou professionnel, qui contracte avec le Prestataire pour la fourniture de services.

Services : Prestations de communication digitale pouvant inclure de la création de contenu UGC (User Generated Content), des packs de création de contenu, du community management opérationnel, de la stratégie de réseaux sociaux, et occasionnellement de la création de sites internet, du référencement naturel (SEO - Search Engine Optimization) et des supports de communication (print et/ou digital).

ARTICLE 2 - CHAMP D'APPLICATION

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes les prestations de services fournies par le Prestataire. Elles prévalent sur toute autre condition figurant dans tout autre document, sauf dérogation préalable, expresse et écrite.

L'acceptation de ces CGV est matérialisée par la signature du devis ou la confirmation de commande par le Client.

ARTICLE 3 - PRESTATIONS DE SERVICES

3.1 Nature des prestations

Le Prestataire propose les services suivants :

- Création de contenu UGC (User Generated Content)
- Packs de création de contenu pour réseaux sociaux
- Community management opérationnel
- Stratégie de réseaux sociaux
- Création de sites internet (prestation occasionnelle)
- SEO et référencement (prestation occasionnelle)
- Supports de communication print et digital (prestation occasionnelle)

3.2 Modalités d'exécution

Les prestations peuvent être réalisées selon deux modalités :

- **Prestations ponctuelles** : Services à exécution unique définis dans le devis
- **Prestations récurrentes** : Services mensuels renouvelables selon les termes du contrat

3.3 Obligation de moyens

Le Prestataire s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la bonne exécution des prestations, dans le respect des règles de l'art et des bonnes pratiques professionnelles.

ARTICLE 4 - COMMANDES ET DEVIS

4.1 Établissement du devis

Tout devis établi par le Prestataire est valable 30 jours à compter de sa date d'émission. Au-delà de ce délai, les prix et conditions peuvent être révisés.

4.2 Acceptation de commande

La commande n'est définitivement acceptée qu'après :

- Signature du devis par le Client
- Et réception du premier acompte le cas échéant

4.3 Modification de commande

Toute modification de la commande en cours d'exécution fera l'objet d'un avenant et pourra entraîner une révision des prix et délais initialement convenus.

ARTICLE 5 - PRIX ET MODALITÉS DE PAIEMENT

5.1 Prix

Les prix sont exprimés en euros hors taxes. La TVA au taux légal en vigueur sera ajoutée aux prix affichés.

Pour les prestations de services, le taux de TVA applicable est de 20%.

5.2 Modalités de paiement

Les paiements s'effectuent :

- Par virement bancaire
- Par paiement en ligne via le logiciel comptable du Prestataire

Sauf accord contraire, le délai de paiement est fixé à 10 jours à compter de la date d'émission de la facture.

5.3 Échéances de paiement

- **Prestations ponctuelles** : 30 % à la commande, solde à la livraison.
- **Prestations de faible montant (< 800 € HT)** : acompte de 50 % à la commande, solde à la livraison.
- **Prestations mensuelles récurrentes** : paiement à échoir, en début de mois, sur facture émise entre le 25 et le 1er du mois suivant.

- **Prestations de très faible montant (< 300 € HT)** : paiement intégral à la commande possible.

5.4 Retard de paiement

En cas de retard de paiement, des pénalités de 3 fois le taux d'intérêt légal seront automatiquement appliquées, ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement, conformément aux articles L441-10 et D441-5 du Code de commerce.

ARTICLE 6 - DÉLAIS D'EXÉCUTION

6.1 Délais indicatifs

Les délais d'exécution mentionnés dans le devis sont donnés à titre indicatif. Ils courent à compter de :

- La réception de l'acompte
- La fourniture par le Client de tous les éléments nécessaires à l'exécution de la prestation

6.2 Retard d'exécution

En cas de retard imputable au Prestataire, le Client pourra demander une pénalité de 0,1% du montant de la commande par jour de retard, plafonnée à 10% du montant total.

ARTICLE 7 - OBLIGATIONS DU CLIENT

Le Client s'engage à :

- Fournir tous les éléments nécessaires à l'exécution de la prestation dans les délais convenus
- Respecter les délais de validation des créations soumises
- Effectuer les paiements aux échéances convenues
- Respecter les droits de propriété intellectuelle des contenus fournis
- Informer le Prestataire de toute modification pouvant impacter la prestation

ARTICLE 8 - PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

8.1 Droits du Prestataire

Le Prestataire conserve la propriété intellectuelle de ses méthodes, savoir-faire et outils de travail.

8.2 Droits du Client

Les créations réalisées spécifiquement pour le Client deviennent sa propriété après paiement intégral de la facture correspondante.

8.3 Droits d'auteur tiers

Le Client garantit disposer de tous les droits nécessaires sur les éléments qu'il fournit (textes, images, logos, etc.) et garantit le Prestataire contre tout recours de tiers.

ARTICLE 9 - CONFIDENTIALITÉ

Les parties s'engagent à maintenir strictement confidentielles toutes les informations échangées dans le cadre de leur collaboration, pendant toute la durée de celle-ci et pendant 5 ans après son terme.

ARTICLE 10 - RESPONSABILITÉ ET GARANTIES

10.1 Limitation de responsabilité

La responsabilité du Prestataire est limitée au montant de la prestation ayant causé le dommage. Cette limitation ne s'applique pas en cas de faute lourde ou intentionnelle.

10.2 Force majeure

Le Prestataire ne saurait être tenu responsable de tout retard ou inexécution consécutif à la survenance d'un cas de force majeure habituellement reconnu par la jurisprudence française.

10.3 Garantie

Le Prestataire garantit la conformité de ses prestations aux spécifications définies dans le devis pendant une durée de 30 jours après livraison.

ARTICLE 11 - RÉSILIATION

11.1 Résiliation pour prestations récurrentes

Les prestations mensuelles peuvent être résiliées par chaque partie moyennant un préavis de 30 jours, notifié par lettre recommandée avec accusé de réception.

11.2 Résiliation pour faute

En cas de manquement grave aux obligations contractuelles, le contrat pourra être résilié de plein droit après mise en demeure restée infructueuse pendant 8 jours.

ARTICLE 12 - PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Conformément au RGPD, le Prestataire s'engage à :

- Traiter les données personnelles uniquement dans le cadre de l'exécution de la prestation
- Ne pas céder ou transmettre ces données à des tiers sans autorisation
- Mettre en place les mesures de sécurité appropriées
- Respecter les droits d'accès, de rectification et de suppression du Client

ARTICLE 13 - DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION

Les présentes CGV sont soumises au droit français. En cas de litige, les parties privilégieront la recherche d'une solution amiable. À défaut, les tribunaux de Vichy seront seuls compétents.

ARTICLE 14 - DISPOSITIONS GÉNÉRALES

14.1 Nullité partielle

Si une ou plusieurs stipulations des présentes CGV étaient déclarées nulles, les autres stipulations garderaient toute leur force et leur portée.

14.2 Modifications

Les présentes CGV ne peuvent être modifiées que par accord écrit signé des deux parties.

14.3 Intégralité

Les présentes CGV, le devis et le contrat constituent l'intégralité de l'accord entre les parties et annulent tout autre accord antérieur.

ARTICLE 15 - NON-SOLLICITATION

Le Client s'engage à ne pas solliciter ou embaucher directement ou indirectement tout collaborateur, partenaire ou sous-traitant du Prestataire pendant la durée du contrat et pendant une période de 12 mois après son terme. En cas de non-respect, une indemnité forfaitaire de 5 000 € sera due par le Client au Prestataire.

ARTICLE 16 - RÉFÉRENCES ET PORTFOLIO

Sauf refus explicite du Client notifié par écrit, le Prestataire se réserve le droit de mentionner le nom du Client ainsi que les créations réalisées dans le cadre du présent contrat comme références dans ses supports de communication (site internet, portfolio, réseaux sociaux).

Date d'entrée en vigueur : 23 octobre 2025
Version : 1.1

CGV disponibles sur lemonade-agency.fr et remises au Client préalablement à toute prestation.